

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CARAMBA STAR**1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit****CARAMBA STAR**

Code GIFAP : EC (concentré émulsionnable)

90 g/l de metconazole

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide pour le traitement des céréales, du colza, des pois et du lupin.

Régulateur de croissance du colza.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification du mélange**

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008** et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classe et catégorie de danger	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (rein) – Exposition répétée, catégorie 2 Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Mention de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H361d : Susceptible de nuire au fœtus. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage**Pictogrammes SGH****Mention d'avertissement**

ATTENTION

Mention de danger

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence Prévention

P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation.
P260 : Ne pas respirer les brouillards et les vapeurs.
P280 : Porter des gants et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.P3
Recueillir le produit répandu.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CARAMBA STAR

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau. (végétalisé pour les usages céréales et crucifères oléagineuses à l'automne).

SPe3 : Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélange.****Composition / Information sur les composants dangereux :**

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	8,6	125116-23-6	Metconazole : (1RS,5RS;1RS,5SR)-5-(4-chlorobenzyl)-2,2-dimethyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl) cyclopentanol
2	< 60	68439-45-2	Alcools, C9-11, éthoxylés
3	< 40	111-46-6	Diéthylène glycol : 2,2'-oxydiéthanol

Numéro	N° REACH	Annex-1 listing	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008
1		oui	SGH07, SGH08, SGH09	H302, H411, H361d
2			SGH05, SGH07	H302, H318
3	01-2119457857-21		SGH07, SGH08	H302, H373

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Généralités En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation Mettre au repos à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Peau Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement au savon et à l'eau.

Yeux Rincer complètement et longtemps avec beaucoup d'eau (pendant 15 mn). Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue.

Ingestion Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau et faire boire 200-300 ml d'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, eau.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion ou la décomposition thermique peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes contenant oxydes de carbone et d'azote, acide chlorhydrique et composé organo-chloré.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats (contre les agents chimiques) et une protection pour les yeux / le visage.

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CARAMBA STAR

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que sable, sciure, liant universel, Kieselguhr. Pour les grosses quantités, endiguer, pomper dans des fûts. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8. Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Prévention des incendies et explosions

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Température minimale : -5°C

Température maximale : 30°C

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

125116-23-6: metconazole (ISO); (1RS,5RS;1RS,5SR)-5-(4-chlorobenzyl)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-ylméthyl)cyclopentanol

VME 1 mg/m3 (Recommandation-BASF), Poussière alvéolaire

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate.

Protection individuelle :

Respiratoire

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques (p.ex. EN 14387 type ABEK).

Mains

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CARAMBA STAR

Yeux	Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166) ou un masque de protection.
Peau et corps	Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).
Autre information	Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Autre information, pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques, porter :

Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant les phases de mélange/chargement et d'application. Le port d'un appareil de protection respiratoire est également recommandé pendant ces différentes phases.

- Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur, pour se protéger l'opérateur doit porter:
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3, réutilisables.
 - Combinaison de travail (cotte) 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m² avec un traitement déperlant.
 - Vêtement imperméable partiel (blouse à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail.
 - Des bottes
 - Des lunettes de sécurité ou un écran facial (EN166)
 - Un masque de type A2P3 pendant la phase de chargement.
- Pendant l'application pour se protéger l'opérateur doit porter:
 - Combinaison de travail (cotte) 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m² avec un traitement déperlant.
 - Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 si intervention nécessaire à l'extérieur de la cabine.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore, transparent, blanchâtre, trouble
Odeur	Odeur faible
Seuil olfactif	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
pH	4,5-6,5 (1%, 20 °C) (pH-mètre)
Point de fusion / point de congélation	-6,5°C (données se rapportant au solvant)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Le produit n'a pas été testé.
Point d'éclair	>80°C (ASTM D83)
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Pression de vapeur	Environ 0,008 hPa (25°C) (données se rapportant au solvant)
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	1,05 g/cm ³ (20°C)
Densité apparente	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Emulsifiable
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	340-349°C (A.15, directive 92/69/CEE)
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	Environ 28 mPa.s (à 40°C)
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés explosives	Non explosif (compte tenu de sa structure)
Propriétés comburantes	Non comburant (Directive 2004/73/EC, A.21)

9.2. Autres informations

Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé
Tension de surface	Non déterminé



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CARAMBA STAR

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur le stockage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	CARAMBA STAR
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : 2102 mg/kg (OCDE 401)
DL50 Voie cutanée	Rat : > 4000 mg/kg (OCDE 402)
CL50 Voie inhalatoire (4h)	Rat : > 9,57 mg/l (calcul)
Irritation	
Peau	Lapin : Non irritant (OCDE 404)
Yeux	Lapin : Irritant (OCDE 405)
Sensibilisation	Cobaye : Non sensibilisant (test de Buehler) (OCDE 406)

Autres informations toxicologiques

Metconazole (substance active)

- Cancérogénicité (rongeur): Dans les études à long terme réalisées avec des rongeurs avec de grandes quantités, une action favorisant la formation de tumeurs, et qui est probablement la conséquence d'une lésion hépatique spécifique aux rongeurs a été observée; celle-ci n'est cependant pas transposable à l'homme.

- Tératogénicité : Effet néfastes sur le développement.

- Dose répétée et organe cible : effets adaptatifs.

Autres constituants

- Mutagénicité des cellules germinales: aucune indication pour un potentiel génotoxique.

- Etude de reproduction : Pas d'altération de la fertilité.

- Dose répétée et organe cible : lésions rénales.

En se basant sur les données disponibles, la préparation requiert un classement car elle provoque une sévère irritation des yeux (H319), peut irriter les voies respiratoires (H335), est susceptible de nuire au fœtus (H361d) et qu'il y a un risque présumé d'effets graves pour les organes (rein) à la suite d'expositions répétées (H373).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom	CARAMBA STAR
Poisson	Toxicité aiguë, 96h-CL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : 10 mg/l (OCDE 203)
Daphnies	Toxicité aiguë, 48h-CE50 (<i>Daphnia magna</i>): 9,28 mg/l (Directive 92/6CEE)
Algues	Toxicité aiguë, 72h-CE50 (<i>Selenastrum capricornutum</i>): 3,94 mg/l (Directive 92/6CEE)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Metconazole (substance active)
Dégradation biotique	Difficilement biodégradable



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CARAMBA STAR

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom

Metconazole (substance active)

Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow = 3,85

Facteur de Bioconcentration : BCFk = 51 – 80. Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Nom

Metconazole (substance active)

Volatilité

La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols

Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Nom

Diéthylène glycol (constituant)

Volatilité

La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols

Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.

IMO / IMDG / ICAO-TI

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

/ IATA-DGR :

(Contains : metconazole)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADN : OUI

IMDG - Polluant marin : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

Pas d'autre précaution spécifique

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubriques proposées pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4511,

Délai de rentrée = 24 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

Date de révision : 17/11/2015

Numéro de version : 2

Page 6 de 7

(Date de la version précédente : 20/11/2012; version n°1)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CARAMBA STAR

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : 2, 8, 9 et 12.

Source des données : FDS ref ID Nr. 30267993/SDS_CPA_FR/FRLibellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Signification des sigles :

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très Persistent très Bioaccumulable

OCDE : Organisation de coopération et de développements économiques

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
